

**Procès verbal Conseil Municipal de la Commune des Eglises d'Argenteuil**  
**en date du 27 avril 2023**

Présidence de Séance : GICQUEL Roseline Maire

Présents: GICQUEL Roseline, MERLIER Audrey, SALMON Anne-Marie,  
PETITPAS Véronique, LEROUX Damien, GUICHARD Jean-Luc,  
BAILLARGUET Antony, POIRIER Nicolas

Absents excusés : BOYER Jacky, BARILLER Jérôme, MANDOU  
Rosemonde, LEGUAY Amandine, MAUNY Julien, LIRAUD Sylvain,  
GROLLET Josélito

Secrétaire de Séance : Merlier Audrey

*Mme MANDOU Rosemonde donne pouvoir à Mme GICQUEL Roseline  
Mr BOYER Jacky donne pouvoir à Mme PETITPAS Véronique  
Mr GROLLET Josélito donne pouvoir à Mr BAILLARGUET Antony*

Ordre du Jour :

1. Délibération relative à la fin de l'enquête publique
2. Etude de devis et demandes de subventions :
  - Bâtiment Pouzou
  - DECI
  - Divers dossiers
3. Dotations de l'Etat : réactualisation du budget : ouvertures de crédits
4. Questions diverses

-----

**Validation du Procès-verbal de la réunion du 30 mars 2023 :**

Après demande de Madame le Maire, Le Conseil Municipal valide le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2023.

-----

**1. Délibération D15/2023 Objet : Aliénation d'une partie du chemin rural n° 40 « rue de l'isle »**

Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux,

Vu le code rural, notamment son article L161.10,

Vu la délibération en date du 19 mai 2022

Vu l'arrêté municipal du 19 janvier 2023 soumettant à l'enquête préalable le dossier d'aliénation d'une partie du chemin rural n°40 « rue de l'isle »,

Vu le registre d'enquête clos le 23 mars 2023 comportant une réclamation contraire à ce sujet,

Vu l'avis favorable de M. BERTHET Philippe, le commissaire enquêteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à dix voix pour et une abstention :

- Décide de procéder à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°40 « rue de l'isle » comprise entre la rue du bois bertrand et la limite sud-est de la parcelle AE031, conformément au dossier d'enquête publique.

- Décide de fixer le prix de vente de la partie dudit chemin à 13€ (euros) du m². La superficie est de 130 m2 soit 1690.00€ de base auxquels s'ajoutent les frais mentionnés dans la délibération du 19 mai 2022 et l'engagement des acquéreurs du 16 mai 2022.

- Décide en conséquence de mettre en demeure le propriétaire concerné d'acquiescer le terrain sus-nommé.

- Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires, notamment auprès du notaire (SCP Avrard/Nastorg/Monneau St Jean d'Angely), et de signer les pièces relatives à cette décision.

Les crédits sont prévus au budget.

## **2. Etude de devis et demandes de subventions :**

### **- Bâtiment Pouzou :**

Cette délibération est reportée à un prochain CM après étude des devis par la commission bâtiment.

### **- DECI :**

Madame le Maire passe la parole à Antony Baillarguet chargé du dossier qui présente l'étude de la RESE. 4 citernes souples sont nécessaires (2 à Pouzou, 1 au Petit Fragne et 1 à Bel-Air) pour une somme de 36 000 €. Les travaux sont réalisés de A à Z. Une subvention de 80% est normalement possible sur le coût des travaux. Il faut toutefois trouver les terrains adéquats. La RESE viendra lors du prochain CM afin de présenter le schéma de défense incendie de la commune.

### **- Divers dossiers :**

#### **• Délibération D16/2023 Objet : Etude de devis : Tracteur**

Madame le Maire passe la parole à Antony Baillarguet chargé du dossier.

Monsieur Baillarguet explique que le tracteur-tondeuse actuel n'est pas homologué route, ne peut être techniquement modifié pour l'homologation et cela pose des problèmes de sécurité pour l'agent.

Monsieur Baillarguet propose 5 devis.

Après délibérations sur le plan technique et financier, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des votants, le devis suivant :

Entreprise Tardy St Hilaire de Villefranche :

AUTOPORTEE GF turbo Z440D NUE

Prix HT : 15 800.00€

TVA (20%) : 3160.00€

Forfait immatric : 13.76€

TOTAL TTC : 18 973.76€

Le tracteur-tondeuse actuel sera repris en l'état, pour un montant minimum de 2100.00€.

Cette acquisition sera financée par un emprunt pour un montant maximum de 15 000 €.

Madame Le Maire est autorisée à signer tous documents nécessaires à faire les démarches auprès des organismes bancaires pour demander l'emprunt.

Les Crédits sont prévus au budget au compte 2188 opération 189. Les écritures budgétaires de reprise nécessaires seront prévues et réalisées.

#### **• Délibération D16a/2023 Objet : Etude de devis : Débroussailleuse**

Madame le Maire passe la parole à Antony Baillarguet chargé du dossier.

Monsieur Baillarguet propose au Conseil Municipal d'acquérir une débroussailleuse.

Après délibérations sur le plan technique et financier, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des votants, le devis suivant :

Entreprise Tardy St Hilaire de Villefranche :

Débroussailleuse FS94RC-E AC25-24.1 cm<sup>3</sup> – 1.2 kw

Prix HT : 395.00€

TVA (20%) : 79.00€

TOTAL TTC : 474.00€

Madame Le Maire est autorisée à signer tous documents nécessaires Les Crédits sont prévus au budget au compte 2188 opération 189.

### **3. Délibération D17/2023 Objet : Ouverture de crédits suite régularisations dotations**

Madame Le Maire explique que lors du vote du budget les montants des dotations de l'Etat n'étaient pas connus. Ceux-ci ayant été publiés, les sommes inscrites au budget sont à réajuster. Suite aux diverses constatations et prévisions étudiées, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants :

#### Recettes à rajouter au budget en recettes de fonctionnement

7411 (dotation forfaitaire) :	+ 690 €
74121 (dotation solidarité rurale) :	+ 4 882 €
74127 (dotation nationale de péréquation) :	- 740 €
742 (dotation élu local) :	+ 284 €
TOTAL :	+ 5 116 €

#### Proposition de répartition au budget en dépenses de fonctionnement :

6068 (Autres matières..)	+ 400 €
615221 (Tx bâtiments)	+ 2 500 €
615231 (Tx Voirie)	+ 2 000 €
6182 (Documentation)	+ 216 €
TOTAL :	+ 5 116 €

Suivent les documents budgétaires.

### **2. Questions diverses**

- Antony Baillarguet informe le CM que des devis sont en cours de réalisation pour la réfection de chemins et de routes.
- Antony Baillarguet présente au CM l'avancée des travaux assainissement en cours et la prochaine tranche à venir.
- Antony Baillarguet explique que des gendarmes de La Rochelle, spécialisés dans la vidéo-surveillance, se proposent de venir nous présenter les différents systèmes existants.
- Madame Le Maire présente les remerciements de l'ADMR pour la subvention versée
- Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Roy Bernard sera porte-drapeau pour la cérémonie du 8 mai.
- Madame Anne-Marie Salmon présente l'animation concert prévue pour le 13 juillet.

**La Séance est levée à : 22h20**

La Secrétaire de Séance,

A. MERLIER



Madame Le Maire,

R.GICQUEL

